

Motion de la commission des arts et de la culture intitulée: «Soutien à l'Académie de musique».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance
du 29 avril 2002, dans le rapport M-152 A)

MOTION

Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de prendre les mesures nécessaires pour offrir à l'Académie de musique de Genève des locaux adéquats, de préférence dans le quartier des Eaux-Vives, dans les plus brefs délais, afin que les charges locatives puissent être diminuées pour cette institution bien intégrée dans notre ville et étant bien entendu que la subvention municipale de 30 000 francs s'éteindra dès la mise à disposition de l'ensemble des locaux.

Le Conseil administratif mettra à disposition, une fois l'an, une grande salle permettant l'audition des élèves de cette école.